

Certificat d'examen de types
n°F-02-K-034 du 28 mars 2002

Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001

DDC/72/C011865-D1

Humidimètres FOSS types GAC 2100 NB et GAC 2100 AGRI
(classe II)

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 10 février 1993 relatif à la construction et au contrôle des humidimètres pour grains de céréales et graines oléagineuses.

FABRICANT :

DICKEY JOHN – Auburn – Illinois – ETATS UNIS D'AMERIQUE

DEMANDEUR :

FOSS France – 35 rue des Peupliers – BP 315 – 92009 NANTERRE CEDEX

OBJET :

Le présent certificat renouvelle la décision n° 99.00731.001.1 du 5 février 1999 relative à l'humidimètre FOSS modèle GAC 2100 NB, la décision n° 99.00.731.006.1 du 5 juillet 1999 relative à l'humidimètre FOSS modèle GAC 2100 AGRI, complétées par la décision n° 00.00.731.005.1 du 6 mars 2000 relative aux humidimètres FOSS modèles GAC 2100 AGRI et GAC 2100 NB.

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques des humidimètres FOSS types GAC 2100 NB et GAC 2100 AGRI sont inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La plaque d'identification des humidimètres FOSS concernés par le présent certificat doit porter la marque de certification de type constituée du numéro et de la date figurant dans le titre des décisions citées en objet, soit :

- n° 99.00.731.001.1 pour l'humidimètre type GAC 2100 NB,
- n° 99.00.731.006.1 pour l'humidimètre type GAC 2100 AGRI.

DEPOT DE MODELES :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/C011865-D1, chez le fabricant et chez le demandeur.

VALIDITE :

Le présent certificat a une validité de un an à compter de la date figurant dans son titre.

Le Directeur général

Marc MORTUREUX.